



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

26 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le VINGT SIX MAI à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur VERDIERE Andy, Maire.

Étaient présents : Mr VERDIERE Andy – Mr BUEMI Bruno – Mme DHONT Audrey - Mr DELCROIX Thibaut – Mme LEQUIMME Frédérique – Monsieur GOLINVAL Bruno – Mme LHOTELLERIE Caroline – Mr GRAS Alain – Mr FACQ Frédéric – Mr LEVEQUE Hervé – Mr LECOEVRE Sébatien – Mme DEVOS Sandrine – Mr HUESO Christophe – Mme MOREAU Peggy – Mr NAGELS James - Mme GRARD Tiphaine – Mme WALERS Honorine - Mr HUON Jean-Pascal – Mr DESMEDT André - Mme VAN ECKHOUT Sophie – Mme LECOEVRE Stéphanie – Mme LAMBERT Marie – Mr GILLOT Emmanuel.

Étaient absents : Mme WADBLED Laetitia - Mr COURBET Frédéric – Mme VERDIERE Karine – Mme TRUBLIN Caroline -

Ont donné procuration : Mme WADBLED Laetitia à Mr VERDIERE Andy – Mr COURBET Frédéric à Mme DEVOS Sandrine – Mme VERDIERE Karine à Mr NAGELS James – Mme TRUBLIN Caroline à Mme LHOTELLERIE Caroline.

MME WALERS Honorine a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMBRE DE :

Conseillers en exercice	Présents	Votants
27	23	27

Objet : Désignation des représentants titulaire et suppléant de la Commune de Hasnon à la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (délib. 2026/06/02)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu La délibération n° 26/051 du Conseil Communautaire de la Porte du Hainaut en date du 16 avril 2026 relative à la création d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Considérant que les transferts de compétences des communes membres à leur structure intercommunale, notamment une communauté d'agglomération, se traduisent par des transferts de charges qu'il y a lieu d'évaluer, afin notamment de calculer les dotations de compensation attribuées aux communes membres,

Considérant que conformément à l'article 1609 nonies C quater du Code Général des Impôts, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été créée au sein de la CAPH aux fins d'évaluation du coût des charges transférées,

Considérant que cette commission est composée de conseillers municipaux élus au sein de chaque conseil municipal, chaque commune disposant d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant conformément à la répartition fixée par délibération du Conseil Communautaire ci-dessus visée,

Considérant que conformément à l'article L.2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales les représentants titulaire et suppléant doivent être désignés au scrutin secret. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après 2 tours de scrutin, il est procédé à un 3^{ème} tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égale de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Ceci exposé,

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection du représentant titulaire et du représentant suppléant de la Commune de HASNON à la CLECT de la Porte du Hainaut, ainsi qu'il suit :

- **Election du représentant titulaire :**

Nom du candidat : **WADBLED Laetitia**

Nombre de conseillers municipaux appelés à voter :	27
Nombre de votants :	27
Nombre d'abstention :	0
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	27
Nombre de voix obtenues :	27

Madame WADBLED ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu représentante titulaire de la Commune de HASNON pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CAPH,

- **Election du représentant suppléant :**

Nom du candidat : **BUEMI Bruno**

Nombre de conseillers municipaux appelés à voter :	27
Nombre de votants :	27
Nombre d'abstention :	0
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	27
Nombre de voix obtenues :	27

Monsieur BUEMI Bruno ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu représentant suppléant de la Commune de HASNON pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CAPH,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

La secrétaire.

WALERS Honorine



Le Maire.

VERDIERE Andy



Nota. Le Maire certifie que le
Compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
Le 29 mai 2026
Que la convocation du conseil
avait été faite le 20 mai 2026
le Maire.